



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200066462-20210708-D2021171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

Publication : 08/07/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE  
84, Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**N° D2021-171**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 30 juin 2021**

Nombre de Conseillers

En exercice :	<b>71</b>			
Présents :	<b>48</b>			
Pouvoirs :	<b>11</b>			
Votants :	<b>59</b>	<b>pour : 59</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstention : 0</b>

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Damville - MESNILS SUR ITON, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, M. BODEY, BOUCHERIE, BOULOGNE, BRAULT, BRISSET, M. BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, Mme CHOISSELET, CORMIER, M. CORNET, M DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DELHOME (départ à 19h58), DEPRESLE, M. DERYCKE, Mme DESNOS, DHEYGERS, Mme DUMOUTIER, FRANCHET, GICQUIAUD, M. GOSSET, GRUDE, GUITTON, M. LAINE, MM. LEBON, Mme LEPETIER, M. MALHERBE, Mme MARTIN, M. MORIERE, Mme. NOEL, M. OBADIA, M. OSMOND, M. PETITBON, POURVU, PRIVE, M. PROVOST, Mme REBER, MM. REY, ROMERO, SAMON, M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHEGEL.

Excusés :

M. BACCARO, BAÏSSAS (pouvoir M. ROMERO), Mme BIQUET, Mme BONNARD (pouvoir M. DERYCKE), M. BONTE (pouvoir M. GRUDE), Mme BOUCHER (pouvoir Mme DEPRESLE), M. BOUDEYRON (pouvoir M. DE SELLE DE BEAUCHAMP), BOURLON DE ROUVRE, M. CHERON (pouvoir M. AMIGON), Mme COMPAGNON (pouvoir M. VANDEWALLE), Mme DE TOMASI (pouvoir M. GUITTON), DOUBLET, Mme ENAUX, Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE, M. JOUSSET, LANOS, Mme. LEFORT, M. LOUVARD (pouvoir Mme NOEL), Mme MOUTONNET, M. NOEL (remplacé par M. MALHERBE), RIVEMALE (pouvoir M. BENSALAH), Mme SAS, Mme TOPART (pouvoir M. MORIERE).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GICQUIAUD

**VOIRIE - Fonds de concours pour les travaux de voirie 2021, commune de Mesnils sur Iton**

Vu l'article L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Interco Normandie Sud Eure qui stipule la compétence voirie définie comme suit la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

Vu le Règlement Intérieur de Voirie adopté en Conseil de Communauté le 22 novembre 2017 ;

Dans le cadre de ses statuts, l'Interco Normandie Sud Eure a en charge la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Ainsi, chaque année, un programme de travaux est établi en concertation avec les communes et arrêté par la commission voirie.

Il est rappelé au conseil que le règlement de voirie, présenté et adopté au Conseil Communautaire le 22 novembre 2017, prévoit la participation des Communes au travers d'un fonds de concours défini à hauteur de 49 % du montant HT des travaux relevant de la voirie.

Sur l'année 2021, la Commission Voirie a travaillé et rendu ses arbitrages définissant la programmation retenue avec les chiffrages et ainsi le montant du fonds de concours des communes.

La réglementation implique la mise au point d'une convention de fonds de concours spécifique à chaque commune définissant l'objet des travaux, la localisation, la typologie du fonds de concours le montant du fonds de concours communal.

Cette convention bâtie sur les estimations financières réalisées en interne sera complétée d'un avenant qui viendra arrêter définitivement les montants en fonction des quantités réalisées par l'entreprise et validées par l'INSE27.

Au cas d'espèce, le programme arrêté pour la commune de Mesnils sur Iton est estimé à 16 541.60 €. Le montant du fonds de concours affecté aux travaux est donc de 8 105.38 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Voirie en date du 21 juin 2021 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les modalités financières de versement des fonds de concours voirie ;
- **AUTORISE** le Président de l'Interco Normandie Sud Eure à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Mesnils sur Iton, pour un montant de 8 105.38 €, ainsi que les avenants qui découleront de son application.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 08 JUIL. 2021

